



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 o) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : développement des statistiques régionales
en Europe

Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales en Europe

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement des statistiques régionales en Europe. Le rapport donne des précisions sur la coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE, effectuée dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens; il décrit les difficultés actuellement rencontrées dans les travaux méthodologiques et dresse une liste des directives et recommandations récemment formulées dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens à l'issue d'un travail international conjoint. Il met également l'accent sur les principales difficultés rencontrées en matière de statistiques officielles dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, y compris sur les questions liées au respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle et à la nécessité de renforcer les capacités en matière statistique. Certains points à examiner plus avant sont proposés au paragraphe 60.

* E/CN.3/2012/1.



Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales en Europe

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, tenue du 22 au 25 février 2011, la Commission de statistique a prié la Commission économique pour l'Europe (CEE) de lui présenter à sa quarante-troisième session, qui se déroulerait du 28 février au 2 mars 2012, un rapport sur le développement des statistiques dans la région de la CEE (voir E/2011/24, chap. I.A).
2. Dans le présent rapport, on examine l'état de la coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE ainsi que des questions liées à la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle, et on met l'accent sur les principales difficultés rencontrées en matière de statistiques officielles, y compris la nécessité de renforcer les capacités en matière statistique. Le rapport porte essentiellement sur des domaines statistiques couverts par la CEE et la Conférence des statisticiens européens et ne se veut pas une analyse complète de tous les problèmes qui se posent dans la région en matière statistique.
3. Le programme de travail de la CEE en matière statistique a pour objectif d'améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international, et d'assurer la coordination des activités statistiques internationales engagées dans la région de la CEE. Les travaux sont dirigés par la Conférence des statisticiens européens et son bureau.
4. La Commission compte 56 États membres, soit les pays d'Europe, d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis d'Amérique), d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et Israël. Depuis plus d'une dizaine d'années, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) situés en dehors de la région (Australie, Chili, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et République de Corée) ainsi que le Brésil et la Mongolie participent au travail statistique entrepris par la CEE et sont des membres actifs de la Conférence des statisticiens européens. L'Afrique du Sud, la Chine et quelques autres pays situés en dehors de la région participent également aux réunions.
5. La région de la CEE se compose des pays ayant des niveaux de développement économique et statistique très différents les uns des autres. De plus, certains pays sont à la fois membres de la CEE, de l'OCDE, de l'Union européenne et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Ces particularités ont déterminé, au fil des ans, la manière dont le travail statistique est organisé dans la région.
6. Vingt-sept des pays membres de la CEE sont membres de l'Union européenne. Les systèmes statistiques des pays membres de l'Union et de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) forment le système statistique européen, qui fonctionne selon un cadre juridique et un code de bonnes pratiques communs.
7. Plusieurs des pays membres de l'OCDE appartiennent également à la région de la CEE. Comme indiqué précédemment, les membres de l'OCDE situés en dehors de la région participent activement aux travaux de la Conférence des statisticiens européens. La Direction des statistiques de l'OCDE est chargée de fournir des

statistiques sur une base comparable, et de promouvoir et d'élaborer des normes statistiques pour les pays membres de l'OCDE.

8. Le travail statistique effectué dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale bénéficie de l'appui de la Commission de statistique de la CEI, qui coordonne les activités dans les pays visés, favorise l'échange d'informations, analyse l'évolution socioéconomique et formule des recommandations statistiques communes.

9. Ce paysage institutionnel rend d'autant plus importantes la coordination et la coopération internationales. Les mécanismes et les outils permettant d'y parvenir sont expliqués plus avant, dans la section II ci-après.

II. Coordination des travaux statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe

10. La Conférence des statisticiens européens et son bureau offrent un cadre pour la coordination du travail statistique international dans la région de la CEE. Il importe d'assurer une coordination efficace entre les organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la statistique pour éviter les doublons et pour trouver des synergies, en particulier entre la CEE, la Commission de statistique de la CEI, EUROSTAT, l'OCDE, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. La Conférence est un trait d'union entre les pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE et les autres. Elle fait également le lien avec le travail statistique accompli par des institutions spécialisées, telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT) ou l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

11. La coordination du travail statistique en Europe trouve son origine dans la Société des Nations (SDN). La première Conférence internationale concernant les statistiques a été organisée dès 1928 à Genève et a donné lieu à la tenue d'une série de réunions d'experts statisticiens nationaux et internationaux. La Conférence a réuni 40 pays, y compris les États-Unis d'Amérique, qui n'étaient pas membre de la SDN. Ces réunions se sont poursuivies jusqu'à ce que la Seconde Guerre mondiale mette un terme au travail de la SDN.

12. Le Bureau de la Conférence a également eu un prédécesseur : le Comité d'experts statisticiens, qui s'est réuni à huit reprises entre 1931 et 1939. Les membres de ce premier comité étaient l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse. À l'époque déjà, le Comité avait créé des sous-groupes de spécialistes chargés de rédiger des projets de recommandation applicables en vue d'établir des normes. Comme aujourd'hui, les projets de recommandation faisaient l'objet de consultations entre les participants à la Conférence.

13. La première Réunion régionale de statisticiens européens s'est tenue à Genève en 1949. C'est à sa troisième session, en 1953, qu'elle a été rebaptisée « Conférence des statisticiens européens ». En 2012, la Conférence tiendra sa soixantième session plénière.

14. Au fil des ans, le travail de la Conférence des statisticiens européens a produit de nombreux résultats concrets. Des équipes spéciales travaillant sous les auspices de la Conférence réunissent les plus grands experts chargés de mettre au point des orientations méthodologiques sur des questions inédites. Leur travail tenant compte des différents niveaux de développement statistique des pays membres, les recommandations et les normes mises au point peuvent souvent s'appliquer à l'échelle internationale.

15. La Conférence tient, en juin de chaque année, une session plénière, composée d'une session formelle et de deux séminaires. La session formelle est l'occasion d'examiner des questions générales liées au travail statistique international dans la région, tandis que les deux séminaires sont consacrés à des sujets d'actualité particuliers intéressant les chefs des organismes statistiques nationaux et internationaux. Un des séminaires porte sur les questions fondatrices des systèmes statistiques et les autres portent sur de nouvelles questions. Les thèmes des séminaires sont choisis par les pays en fonction des priorités du moment et, dans la plupart des cas, leur examen aboutit à l'adoption de mesures de suivi en vue d'obtenir des résultats concrets.

16. Ce sont souvent les séminaires de la Conférence des statisticiens européens qui amorcent les nouveaux travaux menés dans le cadre de la Conférence. L'élaboration d'un manuel concernant les incidences de la mondialisation sur la comptabilité nationale, la mise en place d'un cadre permettant de mesurer le développement durable, une compilation des pratiques adoptées par les bureaux de statistique nationaux pour parer aux crises financières et l'établissement d'un bilan de la mesure du capital humain sont quelques exemples récents du travail accompli pour donner suite aux séminaires.

17. L'examen approfondi de certains domaines statistiques mené par la Conférence et son bureau constitue un important instrument de coordination statistique dans la région. Cet examen a pour objet de recenser les domaines nécessitant une meilleure coordination, les éventuels doublons et, surtout, les questions appelant un travail méthodologique au niveau international. Les thèmes sont également coordonnés avec la Division de statistique pour éviter les doubles emplois avec les examens de programmes auxquels celle-ci procède.

18. Au cours de ces deux dernières années, les questions suivantes ont été examinées : diffusion et communication des statistiques; statistiques des finances et du budget de l'État et statistiques du secteur public; utilisation de sources secondaires et de sources mixtes pour l'élaboration des statistiques officielles; enquêtes sur les budgets-temps; évaluation de la société de l'information et statistiques de la science, la technologie et l'innovation; statistiques de l'éducation; fabrication à l'échelle mondiale; et méthodes d'élaboration des enquêtes sur les ménages. Les examens débouchent sur la prise de mesures de suivi concrètes visant à résoudre les problèmes décelés, telles que, notamment, la formulation de directives ou de recommandations, ou la mise au point d'outils de collaboration libre (« wikis ») servant à diffuser les informations. On trouvera les documents de travail relatifs à ces examens sur le site Web de la Division de statistique de la CEE¹.

¹ www.unece.org/stats/stats_h.html.

19. La base de données des activités statistiques internationales, qui est compilée et tenue par le secrétariat de la CEE, est un autre instrument important de coordination du travail statistique dans la région. Elle est un condensé, mis à jour annuellement, du travail statistique des organismes internationaux pertinents dans la région de la CEE. Elle est accessible en ligne et permet aux pays et aux organismes internationaux de favoriser la coopération et d'éviter les doublons². La classification des activités statistiques utilisée dans la base de données des activités statistiques internationales a été adoptée également à d'autres fins. Ainsi, elle est employée pour rendre compte des activités d'assistance technique menées par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle – Consortium de PARIS 21. Les trois premiers domaines de cette classification ont été adoptés dans le cadre de la norme pour l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX). La classification est également employée pour l'inventaire des normes statistiques mondiales, qui est actuellement élaboré par le Comité de coordination des activités de statistique.

20. La CEE contribue et participe activement aux travaux des diverses instances organisées et coordonnées par la Division de statistique, l'objectif étant d'assurer la bonne coordination du travail dans le système des Nations Unies. Pour ce faire, elle effectue le suivi des décisions prises par la Commission de statistique et par le Comité de coordination des activités de statistique, et assure la coordination entre les entités des Nations Unies dans le cadre du groupe statistique pour les questions économiques et sociales.

21. La CEE est l'instance régionale par excellence pour la promotion et l'application des normes statistiques mondiales dans la région. Ainsi, elle participe à l'élaboration du plan régional de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008³, à des travaux visant à améliorer les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'établissement de statistiques ventilées par sexe.

III. Travaux méthodologiques

A. Dernières directives et recommandations

22. Compte tenu du cadre institutionnel régional, nombre d'activités du programme statistique sont exercées conjointement avec les principaux partenaires de la CEE : EUROSTAT et l'OCDE. Cela permet de rationaliser l'utilisation des ressources et des compétences de ces organismes. Les travaux intéressant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment les projets de renforcement des capacités, sont menés en étroite coopération et en coordination avec la Commission de statistique de la CEI et d'autres principaux partenaires tels que la Banque mondiale, EUROSTAT, l'Association européenne de libre-échange, le FMI et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies.

23. La Conférence offre un cadre de discussion aux États Membres et aux organisations internationales, qui leur permet d'entreprendre conjointement des travaux méthodologiques portant sur des questions de statistique pointues. Ceux-ci

² www1.unece.org/stat/platform/display/DISA2011.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29.

aboutissent à la publication de manuels, de guides et de recommandations qui sont adoptés et utilisés par les pays de la région et souvent par des pays extérieurs à la CEE. La diversité de la région fait qu'il est possible d'élaborer des directives et des recommandations applicables à la fois dans les systèmes statistiques développés et dans ceux qui sont en cours de développement.

24. Toutes les directives et recommandations statistiques peuvent être consultées sur le site Web de la CEE qui donne également accès à une bibliothèque en ligne regroupant des supports de formation. On trouvera ci-après quelques exemples de guides parmi les plus récents, conçus conjointement avec les principaux partenaires :

a) Le guide traitant des effets de la mondialisation sur la comptabilité nationale (*Impact of Globalization on National Accounts*) offre des orientations de portée générale aux producteurs de statistiques économiques et à ceux qui les utilisent à des fins d'analyse politique ou dans le cadre de travaux de recherche;

b) La deuxième édition du Manuel du Groupe de Canberra sur les statistiques relatives aux revenus des ménages (*The Canberra Group Handbook on Household Income Statistics*) rend compte des dernières normes internationales en matière de statistiques relatives aux revenus des ménages et donne des orientations sur les questions théoriques et pratiques liées à leur production et à leur utilisation;

c) Le guide sur la mesure de la qualité de l'emploi introduit un nouveau concept en la matière en réunissant des éléments sur lesquels reposaient les méthodes antérieures, présente le résultat d'essais pilotes portant sur une série d'indicateurs de la qualité de l'emploi et recommande certains indicateurs;

d) Le guide intitulé *Developing Gender Statistics: a Practical Tool* est destiné à aider les organismes de statistiques à produire et à utiliser des statistiques ventilées par sexe, qui sont essentielles pour permettre aux décideurs de mesurer les progrès accomplis en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Déjà disponible en anglais et en russe, il doit être prochainement traduit en espagnol;

e) Le manuel sur les enquêtes de victimisation, élaboré en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), propose des directives méthodologiques pour mesurer le phénomène de victimisation dans la société. Sa traduction en russe, en français et en espagnol est en cours, ce qui permettra de le diffuser à l'extérieur de la région de la CEE. L'UNODC utilisera les versions française et espagnole en appui aux activités de formation qu'il organise à l'échelle régionale et nationale dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine;

f) Les recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010 aident les pays à organiser leurs recensements. Elles ont été largement appliquées dans les dernières séries de recensements nationaux, ce qui a facilité la comparaison des données;

g) Le rapport sur la mesure du développement durable (*Measuring Sustainable Development*) fournit un cadre pour l'établissement des statistiques sur le développement durable, qui se fonde sur la démarche axée sur le capital. Il préconise d'harmoniser davantage les statistiques nationales sur le développement durable afin de faciliter les comparaisons;

h) Le *Generic Statistical Business Process Model* conçu par la CEE en coopération avec des organismes du monde entier a été adopté par 40 organismes et,

hors de la région de la CEE, par des pays tels que la République de Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande;

i) Le guide intitulé *Making Data Meaningful* (parties 1 à 3) donne des conseils et des recommandations sur la façon d'interpréter les données chiffrées, de présenter les statistiques et de communiquer avec les médias. La Croatie, l'Espagne, la Fédération de Russie et le Japon en ont publié une traduction dans leurs langues respectives.

B. Problèmes rencontrés à l'heure actuelle dans les travaux méthodologiques

25. En novembre 2011, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a débattu des problèmes et des futures priorités des travaux statistiques dans la région de la CEE. Il a conclu que les questions examinées par la Conférence s'articulaient en quatre volets : mondialisation, développement durable et environnement, rationalisation de la production statistique et recensement de la population compte tenu de l'utilisation de plus en plus fréquente des données des registres.

26. Le premier volet, la mondialisation et ses incidences sur les statistiques, occupe une place centrale dans les travaux de la Conférence qui portent à la fois sur les aspects économiques et sur les aspects sociaux, comme les migrations. Premièrement, il est nécessaire d'aider à rendre compte des activités des entreprises multinationales et de l'augmentation des mouvements transfrontières de population, de capitaux, de biens et de services. Comme suite à la publication du guide intitulé *Impact of Globalization on National Accounts*, un groupe a été chargé d'élaborer des conseils pratiques sur la production mondiale à l'appui de l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et des principes du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (MBP6). Deuxièmement, les débats tenus à l'Assemblée générale sur les migrations internationales ont conduit à un renforcement de l'action visant à améliorer la mesure des flux migratoires. Entre autres activités, la CEE va créer un centre d'information sur les statistiques des migrations dont les données concerneront les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

27. Les questions relatives à la mesure du développement durable et de l'environnement revêtent une importance croissante pour les pays de la région de la CEE. Depuis 2009, une équipe spéciale qui relève de la Division de l'environnement de la CEE s'est penchée sur les méthodes et a produit des séries chronologiques afin de faciliter la comparaison des données statistiques relatives à l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

28. À sa soixante-quatrième session, en mars 2011, la CEE a souligné qu'il importait de disposer d'informations statistiques de qualité pour contrôler la mise en œuvre des stratégies de développement durable. Elle a prié la Conférence de formuler des recommandations et de s'entendre sur la mise en place d'un cadre commun de mesures du développement durable dans le domaine des statistiques officielles. Dans ce secteur, différentes méthodes et séries d'indicateurs coexistent. Un groupe conjoint CEE/EUROSTAT/OCDE s'emploie donc à harmoniser les méthodes employées pour mesurer le développement durable, faisant fond sur le cadre théorique basé sur la démarche axée sur le capital (publié en 2009). Celui-ci est étendu aux questions du bien-être, de la qualité de vie et de l'aspect international

du développement durable. On propose une série d'indicateurs du développement durable prenant en compte les besoins de la génération actuelle, ceux des générations futures et la dimension internationale. Le groupe prévoit d'établir la version finale de son rapport en 2012. En outre, un petit groupe d'experts est chargé de faire le bilan du travail accompli à ce jour pour mesurer le capital humain.

29. Répondant à la demande du Bureau de la Conférence des statisticiens européens et du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale, le secrétariat de la CEE a réalisé une enquête pour savoir de quelle façon les fonctionnaires nationaux chargés des statistiques étaient associés aux travaux sur les changements climatiques et pour déterminer quelles questions d'intérêt commun devaient être traitées à l'échelle internationale. Le questionnaire a été préparé en consultant des experts du Bureau central de statistique de Norvège, du Bureau central de statistique de Finlande, d'EUROSTAT et de l'Agence européenne pour l'environnement. L'enquête, menée en 2011 en coordination avec EUROSTAT et la Division de statistique, a montré dans quelle mesure les fonctionnaires nationaux chargés des statistiques avaient établi des données pour renseigner les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et avaient travaillé sur les indicateurs des changements climatiques, les questions prioritaires et les projets statistiques relatifs aux changements climatiques. Au total, 47 pays de la région de la CEE et au-delà ont répondu au questionnaire. Un groupe à composition réduite sera chargé de se pencher sur les problèmes mis en évidence par cette enquête.

30. La question de la modernisation et de la rationalisation de la production statistique est toujours d'actualité pour la plupart des bureaux nationaux de statistique. Il s'agit de travailler plus efficacement en vue d'améliorer la qualité des données et de produire des informations statistiques à jour afin de répondre aux besoins des responsables politiques. Afin de progresser dans cette voie, en 2010, la Conférence des statisticiens européens a créé, avec le ferme soutien et la participation d'EUROSTAT, de l'OCDE et du Bureau central de statistique d'Australie, un groupe de haut niveau chargé du développement stratégique de l'architecture des systèmes statistiques (présidé par le Bureau central de statistique des Pays-Bas). L'objectif est de superviser et d'orienter la normalisation de la production statistique et de mettre au point de nouvelles démarches. En corrélation avec cette initiative, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a également créé un groupe d'étude chargé de formuler des recommandations relatives à l'utilisation des registres statistiques des entreprises, une composante essentielle de l'architecture qui permet d'améliorer l'efficacité de la production statistique et la cohérence des données.

31. La CEE a une longue expérience de l'élaboration des recommandations en matière de recensement, et elle travaille avec les États Membres en vue de rationaliser les méthodes de recensement, en particulier en favorisant l'utilisation des registres. Un séminaire qui sera organisé en 2012 par la Conférence des statisticiens européens se penchera sur la question de savoir comment les innovations technologiques et méthodologiques peuvent contribuer à faire en sorte que les recensements fournissent des données de qualité sans que leur coût n'augmente. Les travaux alimenteront les analyses produites par la Commission de statistique à l'occasion de récents recensements.

32. La mesure du bien-être des populations et de l'environnement social fait l'objet d'une attention croissante. C'est ainsi que des travaux s'intéressant aux

enquêtes sur les budgets-temps, à l'égalité des sexes et à la qualité de l'emploi ont vu le jour. Un groupe d'étude chargé des enquêtes sur les budgets-temps a été créé pour répondre au besoin d'harmoniser davantage les statistiques en la matière et de les obtenir en temps utile. En 2012, ce groupe élaborera une série de directives visant à harmoniser les enquêtes sur les budgets-temps et à faciliter la comparaison des données statistiques qui en seront tirées. Il s'attachera à recenser les bonnes pratiques en vue d'aider les pays à procéder à ces enquêtes complexes, à trouver les moyens d'intégrer plus efficacement leurs résultats dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'à réduire le coût de leur mise en œuvre. Un autre groupe d'étude, créé récemment, est chargé d'élaborer une série d'indicateurs de l'égalité des sexes. Les indicateurs de la qualité de l'emploi seront améliorés en fonction des résultats tirés des essais dans les pays, et des directives concrètes relatives à leur utilisation pratique seront élaborées.

33. Toutes ces initiatives seront conduites en étroite coopération avec les principaux partenaires tels que EUROSTAT et l'OCDE, et en coordination avec les autres initiatives internationales prises dans ces domaines. On veillera tout particulièrement à coordonner les travaux avec la Division de statistique et ses groupes de travail afin de consulter l'ensemble des parties prenantes.

IV. Difficultés rencontrées dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et renforcement des capacités statistiques

A. Généralités

34. La CEE s'attache à renforcer les moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud pour appliquer les normes et lignes directrices internationales. Elle accorde une attention particulière au respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, qui constituent le fondement du cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrivent les systèmes statistiques nationaux.

35. Les activités de renforcement des capacités statistiques menées par la CEE comprennent :

- a) Des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux;
- b) Des ateliers de formation organisés dans le cadre de projets de renforcement des capacités financés par des sources externes et par le Compte de l'ONU pour le développement;
- c) Des services de conseil fournis par les experts de la CEE en vue de répondre aux besoins propres à chaque pays.

B. Évaluations globales des systèmes statistiques nationaux

36. L'objectif des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux est de donner une image claire de l'état des statistiques officielles dans un pays donné. Les évaluations sont menées à la demande des pays et portent tant sur les capacités institutionnelles que sur le respect des normes internationales, en particulier les

Principes fondamentaux de la statistique officielle. La CEE mène des évaluations globales pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en collaboration avec EUROSTAT et l'AELE. Les conclusions de ces évaluations lui fournissent une base solide sur laquelle planifier ses activités de renforcement de capacités.

37. Une évaluation globale est menée par un petit groupe d'experts confirmés disposant d'une bonne connaissance dans le domaine des statistiques officielles. Elle consiste généralement en deux missions dans les pays, d'une durée de 5 à 10 jours ouvrables. Durant la première mission, les experts rencontrent les principaux producteurs de statistiques officielles et recueillent des informations sur l'état actuel et l'évolution prévue du système statistique. Au cours de la deuxième mission, un projet de rapport contenant des recommandations concrètes est examiné et approuvé. Le rapport est ensuite rendu public.

38. Les recommandations issues de l'évaluation permettent aux autorités nationales de mieux prévoir le développement des statistiques sur le long terme. Les résultats de l'évaluation aident également les donateurs internationaux à orienter leurs activités de renforcement des capacités pour répondre aux besoins constatés.

39. En 2010-2011, en collaboration avec EUROSTAT et l'AELE, la CEE a procédé à l'évaluation globale des systèmes statistiques de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan et de l'Ukraine. Elle examinera ensuite les plans d'action nationaux mis en place pour donner suite à ses recommandations. En 2012, elle a prévu de mener des évaluations globales au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et au Tadjikistan.

C. Renforcement du cadre institutionnel des statistiques officielles

40. Les évaluations globales réalisées jusqu'à présent ont permis de dégager les principales modifications à apporter au cadre institutionnel, à savoir :

a) Actualiser encore la législation afin de garantir l'indépendance professionnelle des bureaux de statistique, de renforcer la coordination nationale et d'aligner les textes de loi sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle;

b) Définir la portée des travaux des systèmes statistiques nationaux;

c) Séparer les données recueillies pour établir des statistiques et celles destinées à des fins administratives. En effet, il est primordial, si l'on veut garantir la fiabilité et la crédibilité des statistiques, que les données recueillies pour les établir soient réservées à cette fin, conformément aux Principes fondamentaux;

d) Établir un organe consultatif de haut niveau composé d'utilisateurs principaux, car cela contribuerait à maintenir la pertinence du système de statistiques officielles.

41. Suite aux évaluations globales, un certain nombre de pays ont examiné ou examinent leur législation nationale en matière de statistique.

D. Production de statistiques

42. Dans le cadre des évaluations globales, on étudie également la structure et le fonctionnement du système statistique ainsi que le mode de collecte et d'enregistrement des données primaires.

43. La modernisation de la production de statistiques et de la structure des bureaux de statistique est un objectif majeur pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. On espère que ces pays tireront parti des travaux entrepris par le Groupe de haut niveau sur l'évolution stratégique de l'architecture d'entreprise dans le domaine de la statistique pour mettre en œuvre un plan d'industrialisation de la production de statistiques officielles et des produits connexes.

44. Pour ce qui concerne la production de statistiques, les évaluations globales sont axées sur :

a) La centralisation et la modernisation de la production de statistiques et la pleine intégration et la modernisation des services informatiques, qui permettra d'éviter les chevauchements d'activités;

b) L'établissement d'une politique globale de ressources humaines et de formation qui favorise la mobilité du personnel, l'élargissement de la formation à des domaines non techniques (comme la gestion des projets et de la qualité et les aptitudes à la communication) et l'amélioration des compétences linguistiques afin de renforcer la coopération internationale;

c) L'adoption d'une politique de qualité globale pour les statistiques officielles et l'élaboration d'un processus de contrôle et de gestion de la qualité;

d) La modernisation de la stratégie de communication et de marketing et la création d'un département chargé de ces questions, la publication à l'avance des calendriers de diffusion des statistiques, l'amélioration de la communication avec les médias et les utilisateurs et la constitution de bases de données électroniques pour la diffusion des statistiques.

45. La CEE a organisé à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale plusieurs ateliers consacrés aux nouvelles technologies de diffusion, comme la suite de logiciels PC-Axis utilisée par de nombreux bureaux européens de statistiques. Plusieurs pays ont récemment commencé à s'en servir pour améliorer la diffusion des statistiques.

E. Statistiques économiques

46. Ces dernières années, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont considérablement renforcé leur capacité de produire des données comptables nationales comparables, et bon nombre d'entre eux ont adopté la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.3). Il s'agit désormais de passer au Système de comptabilité nationale de 2008 tout en continuant de s'employer à appliquer un système de comptabilité exhaustif et en adoptant la nouvelle CITI Rev.4. Il faut par ailleurs améliorer les répertoires des entreprises et produire de nouvelles statistiques concernant les services, notamment au moyen de déflateurs et d'indicateurs de volume.

47. Selon une enquête menée par la CEE en 2010, les principales difficultés rencontrées par les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est dans l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 concernent le financement des activités de recherche et développement, l'établissement d'une comptabilité complète qui tienne notamment compte des chiffres de l'économie non observée, des services financiers et de la séparation entre les secteurs public, privé et gouvernemental, et la définition de déflateurs et d'indicateurs de volume pour les services. En collaboration avec les partenaires régionaux, la Commission a donc aidé les pays à établir des mesures statistiques de l'économie non observée, des finances publiques, du secteur public et du gouvernement. La plupart des pays ont commencé à établir des estimations régulières des chiffres de l'économie non observée conformément aux lignes directrices internationales.

48. Plusieurs pays ont demandé qu'on leur fournisse davantage d'instructions et de recommandations aux fins de l'établissement de plans nationaux d'application du Système comptable national de 2008. En 2011, la CEE a donc organisé à Kiev, avec la Division de statistique et l'AELE, un atelier destiné à aider les pays à établir leurs plans d'application et à répondre à la demande de la Commission de statistique. Elle poursuivra ces travaux en 2012.

49. L'élargissement des répertoires des entreprises contribuerait à renforcer la qualité et la cohérence des statistiques économiques et simplifierait leur production. Dans la plupart des pays, ces répertoires ne sont pas encore pleinement exploités et présentent certaines lacunes administratives, comme des unités inactives ou inexistantes. Leur amélioration pourrait permettre d'utiliser des techniques d'échantillonnage encore peu répandues. La modernisation de la production de statistiques menées par la CEE portera donc également sur le développement des répertoires des entreprises.

50. L'évaluation faite par la CEE de la disponibilité et de la comparabilité internationale des statistiques à court terme dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a montré que la plupart de ces pays manquaient de séries chronologiques et de séries corrigées des variations saisonnières. On ne produit guère de statistiques complètes à court terme sur le secteur des services. En effet, assurer la comparabilité internationale des statistiques économiques à court terme, y compris les indices de prix, nécessite généralement un travail plus poussé. Depuis 2010, avec l'aide financière de la Banque mondiale, la Commission mène donc un programme de renforcement des capacités visant à s'attaquer à ce problème.

F. Statistiques démographiques et sociales

51. La plupart des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont mené à bien avec succès les recensements de la population et des logements de 2010. Ces pays s'efforcent en outre de mieux mesurer les migrations.

52. Entre 2006 et 2011, la CEE a organisé plusieurs ateliers et réunions de formation sur les recensements de la population et des logements, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et a rédigé les recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements. Les résultats préliminaires des recensements montrent que la qualité

des données s'est améliorée depuis le dernier cycle. Conformément aux recommandations de la Conférence, des informations sur les migrations internationales ont également été recueillies. À ce jour, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont mené à bien leurs recensements. En Ouzbékistan, un recensement basé sur 10 % de la population a été effectué en avril 2011. La République de Moldova, le Turkménistan et l'Ukraine prévoient d'effectuer un recensement en 2012, et la Géorgie en 2013. Les pays auront besoin d'un soutien continu pour diffuser les résultats obtenus au moyen de technologies modernes comme des pages Web dynamiques et le Système d'information géographique.

53. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont accompli des progrès remarquables dans la production et la diffusion de données relatives aux migrations internationales. Cependant, il reste encore à faire, et il conviendrait de mieux exploiter les données sur l'immigration recueillies par les pays de destination pour mesurer l'émigration. La CEE va ouvrir un centre d'échanges des statistiques sur les migrations à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale afin de faciliter le recoupement des données par les pays. En outre, un projet entrepris par le Compte pour le développement en collaboration avec le FNUAP et d'autres partenaires a abouti à la publication d'un guide pratique sur les statistiques relatives aux migrations internationales à l'intention des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale (*Statistics on International Migration: A Practical Guide for Countries of Eastern Europe and Central Asia*) et d'un répertoire électronique (*Migratory*) des diverses sources d'information sur les migrations en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Nord.

54. D'après une évaluation menée en 2003, les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est déployaient des efforts considérables pour produire des statistiques ventilées par sexe à intervalles réguliers mais manquaient de données. Depuis lors, ils ont adopté de nouveaux indicateurs ventilés par sexe et affiné les statistiques existantes pour tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration de leurs politiques. Comme suite à l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale sur la violence à l'égard des femmes, ces pays ont participé à l'élaboration d'un questionnaire d'enquête sur ce thème. Ce questionnaire a été testé par plusieurs pays de différentes régions du monde et pourrait devenir un outil standard de collecte de données. Ces travaux sont étroitement liés à l'élaboration de lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes entreprise par la Commission de statistique de l'ONU.

G. Statistiques environnementales et statistiques couvrant plusieurs domaines

55. L'importance accordée aux questions environnementales a accru la demande de statistiques internationalement comparables pour la surveillance de l'environnement. Les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est doivent améliorer leurs processus de production de statistiques et établir des indicateurs sur l'environnement et le développement durable. Il faut par ailleurs resserrer la coopération entre les différentes institutions gouvernementales qui produisent des données sur telle ou telle question environnementale afin d'améliorer la cohérence de l'information. Le Groupe

d'action intersectoriel de la CEE a examiné les indicateurs recommandés par la Commission dans ses lignes directrices pour l'utilisation d'indicateurs environnementaux en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale [*ECE Guidelines for the Application of Environmental Indicators in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia (Indicator Guidelines)*], parmi lesquels figurent des indicateurs sur des domaines clefs tels la pollution atmosphérique, l'énergie, l'eau potable, la biodiversité des forêts et les transports durables. Le Groupe de travail a également envisagé d'inclure dans ses lignes directrices un indicateur sur les dépenses environnementales, des indicateurs agroenvironnementaux et des indicateurs sur l'énergie et l'environnement ainsi que de nouveaux indicateurs sur l'eau et la biodiversité. À l'avenir, il s'emploiera aussi à définir un ensemble d'indicateurs de base qui pourraient servir à effectuer des collectes régulières de données. Un projet récemment entrepris par le Comité pour le développement permettra d'aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à s'attaquer aux problèmes rencontrés à cet égard. Ces activités seront organisées en coordination avec la Division de statistique, l'Agence européenne pour l'environnement et EUROSTAT.

56. Malgré les progrès notables réalisés par les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, la disponibilité et la qualité des données utilisées pour les indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement continuent de poser problème. Plusieurs sources et méthodes servent en effet à mesurer un indicateur donné, avec des résultats différents. Des divergences persistent donc entre les estimations internationales et les estimations nationales. Certains bureaux nationaux de statistique n'ont pas les capacités nécessaires pour analyser les indicateurs liés aux objectifs du Millénaire, et le manque de fiabilité des données limite l'utilité des rapports nationaux sur ces objectifs.

57. Les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement étant principalement destinés aux pays les moins avancés, ils ne s'appliquent pas toujours aux pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. En collaboration avec ces pays et avec l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le FNUAP, la Division de statistique et la Banque mondiale, la CEE s'est donc attachée à harmoniser la méthode utilisée et à dégager des indicateurs qui correspondent à la situation de chaque région. Plusieurs activités de renforcement des capacités relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement ont été organisées en vue de combler l'insuffisance et le manque de fiabilité des données relatives aux indicateurs liés à ces objectifs. La Commission a récemment mis en ligne, à l'intention des pays concernés, une base de données régionale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, afin de suivre les progrès accomplis dans leur réalisation et d'améliorer encore les indicateurs qui les mesurent. Cette base de données fournit des indicateurs actualisés qui permettent de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des huit objectifs du Millénaire concernant la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes, la mortalité infantile, la santé maternelle, les maladies, l'environnement et les partenariats mondiaux.

V. Orientations pour l'avenir

58. La Commission continuera avant tout à s'efforcer de répondre aux besoins et priorités des pays, en étroite collaboration avec les principaux partenaires de la région. Elle renforcera encore la coopération et la coordination avec les autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, et elle poursuivra la bonne pratique que constitue la réalisation de projets conjoints de renforcement des capacités dans des domaines d'intérêt commun, tels ceux entrepris par le Compte pour le développement.

59. La CEE est favorable au renforcement de la coopération et de la coordination avec la Division de statistique et d'autres organisations internationales aux fins de l'application des normes internationales adoptées par la Commission de statistique et en vue de garantir la consultation universelle des lignes directrices et recommandations établies par la Conférence des statisticiens européens. La coopération avec la Division de statistique et d'autres organismes des Nations Unies sera encore renforcée.

VI. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre

60. La Commission pourra vouloir formuler des observations sur les points suivants :

- a) Les travaux de statistique entrepris dans la région de la CEE;
- b) Le rôle des évaluations globales dans le renforcement des moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux pour appliquer les normes et lignes directrices internationales;
- c) Les difficultés auxquelles se heurte le renforcement des capacités statistiques dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale telles qu'exposées à la section IV.